

AESH Pour un véritable statut de catégorie B !

**LE 16 DECEMBRE
TOUTES ET TOUS MOBILISÉ·ES !**



Depuis des mois, la FSU, avec l'Unsa, la CFDT-EFRP, la CGT Éduc'action, le SNALC et SUD Éducation, mène une campagne unitaire pour obtenir la **création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH**. Soutenue massivement par la profession et par l'ensemble de la communauté éducative (plus de 80 000 signatures à la pétition), **cette revendication répond à une urgence sociale et éducative**.

Les missions des AESH sont désormais indispensables à l'école inclusive. Pourtant, 11 ans après la création de leur métier, la **précarité** reste la règle : temps de travail incomplet, rémunérations sous le seuil de pauvreté, absence de réelle reconnaissance. Majoritairement féminisé, ce métier essentiel est maintenu dans des conditions indignes. Le discours institutionnel sur l'inclusion et sur l'égalité femmes-hommes ne peut plus soutenir cette contradiction. La solution est connue : **un statut de catégorie B, un temps complet défini à 24h d'accompagnement**, une carrière enfin sécurisée.

L'intersyndicale a interpellé les élu·es, et plusieurs parlementaires, à l'Assemblée comme au Sénat, portent désormais des propositions de loi en ce sens. Il faut maintenant passer à l'acte.

La FSU appelle à une mobilisation massive y compris par la grève le mardi 16 décembre, temps fort de la semaine d'action intersyndicale, pour obtenir l'ouverture immédiate de négociations.

AESH

**Invisibles dans le budget
indispensables dans les classes
mobilisé·es le 16 décembre !**

**LE 16 DECEMBRE
JOURNÉE DE MOBILISATION
POUR DÉFENDRE LES DROITS DES AESH**



Engagé·es
au quotidien

Mobilisation du 16 décembre : un statut, maintenant !

Le 16 décembre, lors du CSAMEN, la FSU alertera avec l'intersyndicale sur la situation de plus de 45 000 élèves sans accompagnement depuis la rentrée et sur les 1 200 recrutements seulement prévus. Cette gestion de l'école inclusive, fondée sur le bricolage et la mutualisation forcée, dégrade les conditions de travail et empêche les AESH d'exercer pleinement leur métier.

La FSU exige des recrutements à la hauteur des besoins et l'abandon des dispositifs PIAL et PAS, sources de maltraitance institutionnelle.

Pour mettre fin à 25 ans de précarité, **la FSU revendique un véritable statut de catégorie B, avec un temps complet fixé à 24 h. Reconnaître les AESH, c'est poser la première pierre d'une école réellement inclusive.**

AESH : de vraies professionnelles !

Les AESH, deuxième métier de l'Éducation Nationale, occupent une place dont l'utilité n'est plus à démontrer au sein des écoles, collèges et lycées. Pourtant la définition du métier et des gestes professionnels n'est jamais établie, alors que ce métier est pérenne. L'**absence de formation** et la **précarité** maintiennent ces agent·es dans un rôle d'aide à la personne supposé naturel.

Et pourtant, les AESH développent, jour après jour sur le terrain, une professionnalité riche et indispensable à l'école inclusive. Il est temps que cette réalité soit enfin reconnue avec un statut de catégorie B, avec un temps complet fixé à 24 h.

Rémunération : il faut une vraie revalorisation !

Les salaires des AESH restent enfermés dans une grille indiciaire trop basse, avec une progression dérisoire. Cette situation maintient des milliers de personnels, majoritairement à temps incomplet imposé, **sous le seuil de pauvreté**. L'indemnité de fonctions ne remplace en rien une hausse réelle du salaire indiciaire. L'indemnité REP/REP+ concerne les AESH, mais avec des montants largement inférieurs à ceux des autres personnels.

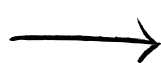
La FSU exige une augmentation immédiate de la rémunération, l'alignement des indemnités REP/REP+ et une véritable **reconnaissance de nos missions avec un statut de catégorie B**, avec un temps complet fixé à 24 h.

PSC : une fausse avancée... sauf la subrogation

Lors de ces négociations, la FSU s'est battue pour **une avancée : la subrogation**. Dès 4 mois d'ancienneté, le salaire sera maintenu en cas de congé maladie, sans gestion des IJSS, et le congé grave maladie deviendra accessible.

La PSC imposée par le ministère n'est pas un progrès pour les AESH : le contrat collectif obligatoire risque d'être plus cher et moins adapté, faisant peser une nouvelle charge sur des personnels déjà précarisés. Les possibilités de dispense (couverture du conjoint, CSS, CDD, contrat individuel récent) restent limitées et compliquent les démarches.

Pour la FSU, cette mesure ne suffit pas à compenser une **PSC injuste qui doit être revue**.



signez la pétition
mapetition.org/AESH/



LE 16 DECEMBRE

mobilisé·es pour défendre les droits des AESH